

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016
-----0-----

L'an deux mille seize, le quatorze avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETAIRE : M. Jean TRAMONT

Date de la convocation : 8 avril 2016	Présents : 17	Ayant donné procuration : 9	Votants : 26
---------------------------------------	---------------	-----------------------------	--------------

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
	M. Philippe BEYRIES	Mme Marie-Paule GARCIA	1
	Mme Cécile LAURENT		0
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
	Mme Atika OUADDANE	Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES	1
	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique TURRO	1
M. Jean TRAMONT			1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Jean TRAMONT	1
	Mme Vanessa MARTIAL	M. Thierry SACRE	1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Didier CHATILLON	1
	M. Didier HURABIELLE	M. Alexandre CARDONA	1
Mme Françoise MARTINEZ			1
	M. Alain PINSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
	Mme Hélène DELPECH		0
M. Jean-François ROUSSE			1
	Mme Geneviève SABATHIER	M. Eric LANXADE	1
M. Eric LANXADE			1
17	12	9	26

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2016.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016 - DOB

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2016 - DOB.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2016.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales – article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000 HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

MISE EN EPAVE DE VEHICULES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la mise en épave de deux véhicules,

DECIDER de leur cession en tant que tels, pour un montant que Monsieur le Maire négocierait avec les éventuels acquéreurs conformément au 10ème alinéa de l'article L2122-22 du CGCT portant délégation au maire,

DECIDE de le sortir de l'inventaire communal.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE d'exercer le droit de préemption urbain dont dispose la commune à l'occasion de la vente de la propriété sise à impasse de la libération, cadastré AI n° 181 (zone U du PLU de Condom), ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner précitée.

ACCEPTE le prix de 65 000 € (soixante-cinq mille euros) figurant dans cette déclaration d'intention d'aliéner.

DECIDE que l'acquisition des biens dont il s'agit sera régularisée par un acte authentique.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°181 SUITE A EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la prise en charge par la commune des frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle de terrain précitée,
INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 de la commune
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir par acte notarié.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE du Plan communal de Sauvegarde.

RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIERE – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel sur la politique foncière exercice 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015

Après que le Maire ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (Mme SABATHIER et M. LANXADE)

APPROUVE le compte administratif de la Commune de l'exercice 2015.

BUDGET DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECLARE que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

BUDGET DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F 587 667.10
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	962 519.44

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à **la majorité**, par **22 voix POUR, 3 voix CONTRE** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH) **et 2 ABSTENTIONS** (Mme SABATHIER et M. LANXADE)

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2016.

FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à **la majorité**, par **21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER et M. LANXADE)

FIXE les taux d'imposition suivants :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| ○ Taxe d'habitation : | 14,78 % |
| ○ Taxe sur le foncier bâti : | 28,97 % |
| ○ Taxe sur le foncier non bâti : | 122,38 % |

soit sans une baisse par rapport à 2015 de 5 % des recettes locales.

TAXE D'HABITATION : ABATTEMENT A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

DECIDE d'instituer l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées ou invalides.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services concernés.

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à **la majorité**, par **25 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS** (M. LANXADE et Mme SABATHIER)

APPROUVE les subventions allouées aux diverses associations

SUBVENTIONS 2016 – SAC RUGBY

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Tramont ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à **la majorité**, par **23 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS** (M. LANXADE et Mme SABATHIER)

APPROUVE la subvention à l'association « SAC Rugby » pour un montant de 14 500 €.

SUBVENTIONS AFFECTEES 2016 – LES AMIS DE SAINT MICHEL

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Montané-Séailles ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à **la majorité**, par **23 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS** (M. LANXADE et Mme SABATHIER)

SUBVENTIONS AFFECTEES 2016 – SAC RUGBY

Le Conseil Municipal,
Après que Monsieur Tramont ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **23 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS** (M. LANXADE et Mme SABATHIER)

APPROUVE la subvention affectée à l'association « SAC Rugby » pour un montant de 500 €.

SUBVENTIONS AFFECTEES 2016 – SPORT SANTE ET HANDICAP

Le Conseil Municipal,
Après que Madame Turro ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **23 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS** (M. LANXADE et Mme SABATHIER)

PARTICIPATION AFFECTEE A L'ECOLE DES METIERS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de l'attribution d'une participation de 2 900 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers du Gers
INSCRIT les crédits au budget primitif de l'exercice 2016.

SUBVENTION AFFECTEE A L'ASSOCIATION CITRUS DANS LE CADRE DE CHANTIER INTERNATIONAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune et l'association CITRUS ;
DECIDE de l'attribution d'une subvention affectée de 3 500 € à l'Association CITRUS ;
INSCRIT des crédits au budget primitif de l'exercice 2016.

PARTICIPATION VERSEE PAR LES COMMUNES POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS EN CLASSE PASSERELLE DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC CONDOMOIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

FIXE la participation annuelle des communes à la scolarisation d'enfants résidants hors Condom et fréquentant les classes passerelles condomoises au titre de l'année 2016 à 1080 € par élève dans une classe passerelle.

CANTINE SCOLAIRE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRAITEMENT DE DOSSIERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **21 voix POUR, 2 voix CONTRE** (Mme SABATHIER et M. LANXADE) **et 4 ABSTENTIONS** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE)

DECIDE de la mise en place d'une facturation du coût de traitement et d'émission du titre de recouvrement des sommes liées à l'achat des tickets de cantine

FIXE le montant de cette facturation à 10 €, dès le premier titre et à chaque titre émis quel qu'en soit son montant

ADJONCTION D'UN NOUVEAU TARIF POUR LA LOCATION DU THEATRE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

FIXE les tarifs de location du théâtre comme suit :

Location/jour de spectacle			
- sans chauffage	580,00	0,00%	
- avec chauffage	810,00	0,00%	
- Associations Condomoises	250,00	0,00%	
Conférence	150,00	0,00%	
Conférence avec location matériel de vidéoprojection	300,00	nouveau	nouveau tarif
Chauffage uniquement	230,00	0,00%	
Caution	700,00	0,00%	

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU – EXERCICE 2015

Après que le Maire ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2015.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECLARE que le compte de gestion du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	9 716.81
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le budget primitif du Service de l'Eau de l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7EME TRANCHE – EXERCICE 2015

Après que le Maire ait quitté la salle,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le compte administratif du Lotissement Beaulieu 7^{ème} tranche de l'exercice 2015.

BUDGET DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7EME TRANCHE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECLARE que le compte de gestion du Lotissement Beaulieu 7^{ème} tranche dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

BUDGET DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7EME TRANCHE : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE d'affecter au budget 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F
	0.00

2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0.00
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7EME TRANCHE EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le budget primitif du Lotissement Beaulieu 7^{ème} tranche de l'exercice 2016.

LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2014 PAR LE SIAEP DE CAUSSENES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

PREND ACTE de cette communication.

CREATION D'UN POSTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de créer un emploi d'agent de maitrise principal à temps complet
DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence,
INSCRIT au budget les crédits correspondants

MISES A DISPOSITION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le tableau de mise à disposition des agents

ADOpte LES MODELES TYPE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE les modèles types de conventions de mise à disposition de personnel
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition établies d'après ces modèles, à effectuer toutes les démarches et à prendre toutes les mesures nécessaires.

A Condom, le 14 avril 2016



Le Maire

Gérard DUBRAC